

Webinaire

Le halal en ASEAN

Cas de l'Indonésie et de la Malaisie

Le 6 juin 2023

WILFRID FOUSSE
SER SINGAPOUR

La procédure halal (généralités)

Accréditation de l'organisme de certification (OC)

L'accréditation se fait habituellement directement par les autorités religieuses du pays d'importation (JAKIM en Malaisie, BJPH et MUI en Indonésie). La France compte 1 seul OC en Malaisie (Lyon), 1 seul à Singapour (Lyon), 0 en Indonésie (avant Paris).

Mais de plus en plus de pays demandent une accréditation par l'organisme d'accréditation du pays importateur, la COFRAC en France. L'objectif étant de s'assurer que l'OC ne soit pas seulement reconnu sur le plan religieux mais également administratif. Cette demande est actuellement faite par l'Indonésie et pourrait l'être prochainement dans d'autres pays qui étudient une évolution de leur réglementation (Malaisie et Singapour).

Accréditation des établissements pour les produits carnés

Le halal n'est le plus souvent exigé que pour les produits d'origine animale, pratiquement les viandes.

Pour les viandes, une double accréditation est nécessaire, une accréditation sanitaire et une accréditation/certification religieuse (halal). Cette dernière peut être difficile à obtenir lorsqu'il est exigé que l'établissement (ou a minima le bâtiment considéré) soit entièrement et exclusivement dédié à la production halal, ce qui est rarement le cas en France. La France n'a ainsi aucun établissement agréé en Indonésie (sauf 1 foie gras) et en Malaisie,

Certification pour les autres produits et services

Au-delà de l'exigence réglementaire la certification peut être un argument commercial pour tous types de produits et de services, notamment tous les produits alimentaires, pour les produits cosmétiques et pour les services touristiques.

Mais de plus en plus le champ de la certification est étendu réglementairement à d'autres types de produits et les processus de fabrication et l'origine halal des additifs sont également contrôlée. Ainsi l'Indonésie exige que tous les produits alimentaires (qui peuvent l'être) soient certifiés halal en octobre 2024.

Enfin la certification halal peut être étendue à l'ensemble de la filière de production, transformation, transport, et commercialisation. L'Indonésie l'a également requis pour 2024 pour les produits alimentaires, c'est déjà plus ou moins le cas en Malaisie.

Exportations plus faciles pour les matières premières et les ingrédients pour les IAA et pour les produits carnés haram à base de porc ou d'alcool

Le halal en ASEAN

Indonésie

- Changement en cours de la réglementation,
- Extension horizontale (tous produits et verticale (toute la filière) en octobre 2024
- Changement d'organisme et de procédure d'accréditation halal (BPJPH/MUI)
- L'accréditation d'organismes de certification étrangers (français) par le BPJPH est soumis au préalable à un accord GtoG (aucun à ce jour)
- Actuellement seule la procédure de certification directement par le BPJPH est donc possible (audit en France), avantage elle n'est pas limitée dans le temps (sauf changement du produit), elle pourrait être reconnue dans d'autres pays de la région, elle est de toutes les manières obligatoire pour les produits finis

Malaisie

- Le halal ne touche que les produits d'origine animale mais s'applique déjà à l'ensemble de la filière (transformation, transport et commercialisation)
- Exigence de chaîne d'abattage dédiée au halal difficile à respecter pour les établissements français
- Nombreux établissements laitiers français accrédités, certification halal demandée pour les produits transformés (additifs)
- Pour les autres produits, la certification halal peut être un plus commercial mais n'est pas obligatoire
- Nouveau projet de loi en gestation

Singapour

- Les établissements HORECA priorisent les produits carnés halal afin de satisfaire les clientèles musulmanes (Malaises et indonésiennes) et non musulmanes avec un menu unique